

Compte rendu de Conseil municipal du 14 juin 2018

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Excusés : SECHERESSE Dolorès (pouvoir M. GACIOCH), NOURRIGEON Millie (pouvoir C. DANO).

Absents : AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
271, rue Maurice Ferroux Sect. 227 AA 29 et 31	Bâti	1 008 m ²
100, rue Charles Tillé Sect. A 1470	Bâti	947 m ²

CREATION D'UN CITY PARK – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet inscrit au BP 2018 de la commune pour la création d'un city park (terrain de sports de plein air complétant l'aire de jeux). Deux prestataires ont été sollicités pour sa réalisation. Le conseil municipal retient l'offre de la société PCV qui se révèle plus complète et mieux disante, pour un coût global de 70 239,72 €, dont 35 034,12 € pour la réalisation de la plateforme par l'entreprise Roche TP.

STORES SALLE ABEILLE

Vu les crédits inscrits au BP 2018 de la commune pour l'installation de stores, le conseil approuve à l'unanimité l'équipement en priorité de la salle abeille et retient l'offre du Store niortais au prix de 2 332 € HT.

CHAUFFE EAU MOULIN DE RIMBAULT

Après la mise en place, au Moulin de Rimbault, d'un chauffe-eau doté d'une clé afin de le mettre en service à la demande, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de proposer l'eau chaude aux locataires du site, au tarif de 15 € / jour, en sus du tarif de location. Cette disposition s'applique également aux associations.

LOCATION SALLE ABEILLE

Afin de mettre un terme aux troubles de voisinage et dégradations constatés ces derniers mois lors des locations de la salle abeille, le conseil municipal décide à l'unanimité de limiter strictement la location de cette salle aux animations se terminant au plus tard à 22h, week-end compris.

VIABILISATION DU LOTISSEMENT COMMUNAL DU STADE

L'appel d'offre ayant été lancé le 18 avril 2018 pour le marché de travaux de viabilisation du lotissement communal du stade et après analyse des offres reçues, le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir :

- Lot 1 – VDR : entreprise Roche TP au prix de 211 187,50 € HT, avec 2 variantes incluses.
- Lot 2 – Electricité basse tension : entreprise ENGIE au prix de 14 000,02 € HT.

ACHAT DES TERRAINS DU MOULIN A EPF

En application de la convention établie entre la commune et l'établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine (EPF) pour l'acquisition de l'emprise foncière du pôle sportif, et après l'acquisition d'une première tranche en 2015, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rachat à EPF-NA des deux dernières parcelles cadastrées section ZC 21 et 88, au prix de 52 717,41 € TTC.

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Dans la continuité de la Loi NOTRe du 7 août 2015 qui mentionne la nécessité de cohérence de la politique économique sur tout le territoire communautaire (Compétence commerce), la TLPE doit être instituée à l'échelle du territoire communautaire.

Sur proposition de la CAN et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'instauration, à compter du 1^{er} janvier 2019, de la TLPE en lieu et place des communes de la CAN et lui transfère les prérogatives afférentes sur l'ensemble du territoire communal. Le conseil décide d'exonérer de cette taxe les enseignes inférieures à 12 m² cumulés.

MODIFICATION DES COMMISSIONS VOIRIE ET RESEAUX

Monsieur Gérard DEMAY présente sa démission en qualité de membre consultatif des commissions voirie et réseaux. Ces instances étant suffisamment pourvues, le conseil décide de ne pas procéder à son remplacement.

RESTRUCTURATION PLACE DE L'HOTEL DE VILLE : COMPLEMENT A L'APS

Le conseil accepte que le projet de requalification de la Place de l'Hôtel de Ville soit complété par la création concomitante, aux abords de l'EHPAD, de places de stationnement, pour une capacité globale de 130 places mutualisées, assurant ainsi aux clients des commerçants de la place, les mêmes conditions que celles proposées sur la ZAE des petits affranchimens. Ce complément de projet sera transmis aux financeurs potentiels (Conseil départemental et CAN).

INSTAURATION DU RIFSEEP

Après un premier débat en janvier dernier sur les grandes orientations et l'avis des instances compétentes, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'instauration du RIFSEEP à compter du 1^{er} juillet 2018, avec la mise en place de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA) attribué suivant la valeur professionnelle de chaque agent et évaluée lors de l'entretien annuel.

REPLACEMENT ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil ayant donné son accord sur le remplacement des lanternes et la mise en conformité des armoires de commandes pour un montant global de 155 440,55 € sur 4 tranches, il valide à l'unanimité la réalisation d'une première tranche à hauteur des crédits inscrits au budget primitif 2018 de la commune, soit 35 000 €. Le programme par tranches sera modifié si besoin afin de le grouper par secteur.

QUESTIONS DIVERSES

Club de Handball : une demande de subvention exceptionnelle a été sollicitée auprès des communes de Saint Symphorien et de Beauvoir-sur-Niort pour couvrir les frais de déplacement des joueurs en compétition régionale. La commune de Saint Symphorien n'a pas encore donné son accord en ce sens.

Twirling bâton : 16 jeunes pratiquants ayant été sélectionnés au championnat de France qui se déroulera à Saint Dié (Vosges). Une demande d'aide financière a été accordée par le conseil pour un montant de 1 375 €, sur une dépense globale de 4 500 €

Ecoles : un courrier a été adressé par le maire de Plaine d'Argenson aux parents notifiant une éventuelle suppression du transport scolaire vers les écoles de Beauvoir-sur-Niort. Le conseil autorise Monsieur le maire à lui répondre.

14 juillet : le prix du repas est maintenu à 10 €, les 5 € supplémentaires étant financés par la commune.

Formation PSC1 : 8 agents communaux ont été formés par la sécurité civile aux gestes de 1^{er} secours le samedi 2 juin.

Restos du cœur : la commune de Frontenay-Rohan-Rohan donne son accord pour participer au financement du local à Beauvoir-sur-Niort.

Syndicat des trois rivières : un nouveau technicien souhaite reprendre le projet d'aménagement de la mare de Rimbault. Une signalétique sur les risques de noyade devra être apposée pour satisfaire aux obligations réglementaires et ne pas engager la responsabilité de la commune.

Séance levée à 23h50